
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le lundi dix octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ménéstreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric LEMBO, Maire.

Étaient présents : Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-France PICHARD, M. Jean-Marc CADET, Adjoints, M. Olivier DAVID, MM Fabrice WEBER et Emmanuel PLASSON, Mme Paule ELIE, MM Patrice ROMERO, Franck BAILLEUL (*arrivée après le vote du procès-verbal*) et Claude LEMARCHAND

Étaient absentes excusées :

Mme Danièle BISSON qui donne pouvoirs à Mme Marie-France PICHARD

Mme Lucie LECOLLOEC qui donne pouvoirs à M. Éric LEMBO

Était absente :

Mmes Assma GELÉ

Monsieur Fabrice WEBER a été élu Secrétaire.

EAU POTABLE ET TAXES D'ASSAINISSEMENT – RÉVISION DES TARIFS

D'une part, devant les importants travaux d'investissement qui ont été réalisés ces dernières années tels que la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la construction de la station d'épuration et du bassin d'orage, puis les travaux liés au périmètre de protection des captages d'eau potable et, d'autre part, en vue des futurs travaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE, à compter du 1^{er} novembre 2016**, les tarifs du prix du mètre cube d'eau potable, la location des compteurs et les taxes d'assainissement, représentant une augmentation de 2 %.

GÎTE COMMUNAL – TARIFS 2017 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **FIXE** les tarifs du gîte communal sis sur la commune 5 place du 11 novembre pour l'année 2017 en procédant à une augmentation de plus ou moins 2 % en raison du coût de fonctionnement, sachant que ces tarifs restent en-dessous du prix habituel des gîtes 3 étoiles

ÉDUCATION MUSICALE A L'ÉCOLE – MAINTIEN DE LA PRESTATION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **DÉCIDE** de maintenir la prestation « éducation musicale à l'école » dispensée aux élèves des quatre classes de l'école élémentaire durant le temps scolaire pour la saison 2016 / 2017, chaque lundi de 13 h 30 à 16 h 00.

CIMETIÈRE – ACQUISITION D'UN LOGICIEL ET PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS

Afin de faciliter la gestion des concessions du cimetière - devant la rareté des places disponibles dans le cimetière communal situé rue du bourg - et en attente de la réalisation d'un nouveau cimetière route des Saint Martin, après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'acquérir un logiciel de gestion de cimetière. La prestation comprend entre autre la reprise des données, l'intégration de la cartographie, l'installation du logiciel, une veille juridique **HOTLINE**, etc ... et de la mise en œuvre d'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon. La société **GESCIME** de **BREST (29)** est retenue pour assurer ces deux missions d'un montant pour l'une de 3 979,00 € HT et de 7 035,00€ HT pour l'autre.

ÉCOLE - CLASSE DE CIRQUE

Monsieur le Maire fait part de la lettre qu'il a reçue de Madame la Directrice de l'école primaire l'avisant, d'une part, que l'enseignant de la classe de CM2 ne souhaitait pas partir en classe de neige avec sa classe et, d'autre part, que l'enseignante de CE1/CE2 se proposait d'accompagner ses élèves en séjour d'une semaine,

sans nuitée, en classe cirque au cirque GRUSS à Saint-Jean-de-Braye. Le conseil municipal ACCEPTE de participer financièrement à cette classe de cirque.

QUESTIONS DIVERSES

• Restaurant scolaire - Acoustique

En septembre 2014, Monsieur le Préfet avait proposé une étude dans le cadre du plan national d'actions contre le bruit et le plan national santé environnement (PNSE) qui prévoyaient une aide au financement de la réhabilitation acoustique des établissements recevant de jeunes enfants.

A l'époque, la commune avait fait connaître son intérêt pour cette action et sollicité une aide de l'État.

En mai 2016, l'ARS a réalisé un diagnostic acoustique dans le restaurant scolaire communal.

Celui-ci a mis en évidence des temps de réverbération conformes à la réglementation en vigueur. Une correction acoustique n'est pas justifiée selon l'ARS.

• Centre de loisirs sans hébergement de l'été 2016

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que 41 enfants (35 en 2015) de 3 à 12 ans ont participé aux activités proposées représentant une moyenne de 27 enfants/jour. Il y a eu un très bon retour des familles sur les activités mises en place notamment le mini camp à Suèves.

• Centre de loisirs du mercredi après-midi

Après un sondage réalisé auprès des familles, le nombre d'enfants potentiellement inscrits (5 dont 1 qui ne viendrait que tous les 15 jours avec 4 maternelles et 1 CP) étant beaucoup trop faible le projet est abandonné.

• Informations diverses

❖ Défense incendie

Le Maire informe l'assemblée du remplacement de dix poteaux d'incendie défectueux. Une mesure des pressions et des débits sera effectuée après leur remplacement afin d'apporter des éléments au Schéma Directeur d'Eau Potable.

❖ Inondations

Suite aux inondations que nous avons subies en mai 2015 et en juin 2016 au niveau de l'allée Sainte Eugénie (locatifs gérés par LOGEM LOIRET), une étude a été lancée afin d'augmenter la capacité d'élimination des eaux pluviales venant du secteur de La Vronnière qui ont occasionné d'importants dégâts au niveau des habitations. Cette étude est menée par le Cabinet INCA dont nous aurons prochainement les résultats.

❖ Église

Il existe des problèmes de remontées d'humidité dans le cœur de l'église dû à des infiltrations des soubassements côté Sud du cœur. es travaux (à la charge de l'entreprise initiale) seront entrepris afin de mieux drainer les eaux parasites.

Le Chemin de Croix, inscrit au titre des Monuments Historiques, sera raccroché les 12 et 13 octobre prochains après rénovation par Mme TREMOULET pour les toiles et M. LERICHE pour les cadres.

❖ Gymnase

Le cabinet ETE 45 choisi pour la réalisation d'un diagnostic doit établir un plan d'actions afin de débiter une partie des travaux qui sera inscrite sur le budget 2017.